



RAPPEL

Interdiction d'accès à la passerelle supportant les canalisations d'eau potable du pont du Larivot

La CACL rappelle que l'accès à la passerelle métallique supportant les canalisations d'eau potable sur le pont du Larivot est strictement interdit à toute personne étrangère au service.

Des travaux de confortement et de réhabilitation sont programmés car la structure présente des signes de faiblesse dus à la corrosion de certains éléments.

L'interdiction d'accès à la passerelle est générale et permanente.

Il est dangereux de s'aventurer sur cette passerelle en l'état.

CONTACTS PRESSE

Sébastien LUBIN
Chef Service Eau potable
06 94 22 69 58
sebastien.lubin@cacl-guyane.fr

Caroline BORG
D.H.E
Direction de l'Hydraulique et de l'Environnement
(AEP, Assainissement, Déchet)
Tel : 05 94 28 28 29 / GSM : 06 94 43 62 41
Mail : caroline.borg@cacl-guyane.fr